



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2022, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

| | | | |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 08-7614-4 | Numéro de la version : | 19.03 |
| Date de parution : | 2022/12/02 | Remplace la version datée de : | 2022/01/18 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

ADHESIF POUR MOUSSE FASTBOND(MC) 100, LAVANDE 3M(MC)

Numéros d'identification de produit

| | | | | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 62-4285-6530-3 | 62-4285-6535-2 | 62-4285-7530-2 | 62-4285-7536-9 | 62-4285-8436-1 |
| 62-4285-8530-1 | 62-4285-8535-0 | 62-4285-8536-8 | 62-4285-9530-0 | 62-4285-9535-9 |
| 62-4285-9538-3 | 62-4285-9932-8 | 62-4285-9939-3 | | |

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Usage industriel.

Utilisation spécifique

Adhésif

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Compagnie 3M Canada
Division: Division des adhésifs et des rubans industriels
Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone : (800) 364-3577
Site Web : www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1-800-364-3577; Téléphone d'urgence de transport(CANUTEC):(613) 996-6666

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B.

2.2. Éléments d'étiquette**Terme d'avertissement**

Danger

Symboles :

Risque pour la santé |

Pictogrammes**Mentions de danger**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Mises en garde**Prévention :**

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection.

Réponse:

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Entreposage :

Garder sous clef.

Élimination :

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Aucun connu.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|--|------------|------------------------------|---|
| Eau | 7732-18-5 | 40 - 60 | Eau |
| Polychloroprène | 9010-98-4 | 35 - 45 | 1,3-Butadiène, 2-chloro-, homopolymère |
| Rosinate de potassium | 61790-50-9 | < 5 | Acides résiniques et acides colophaniques, sels de potassium |
| Acides résiniques et acides colophaniques, sels de sodium | 61790-51-0 | < 5 | Acides résiniques et acides colophaniques, sels de sodium |
| Acide borique | 10043-35-3 | 0.1 - 1 Secret Fabrication * | ACIDE BORIQUE (H3BO3) |
| Oxyde de zinc | 1314-13-2 | < 1 | Oxyde de zinc (ZnO) |
| Produits de Reaction du P-Cresol avec du Dicyclopentadiene et de L'isobutylene | 68610-51-5 | < 0.5 | Phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène |
| HYDROXYDE DE POTASSIUM | 1310-58-3 | < 0.5 | HYDROXYDE DE POTASSIUM (K(OH)) |

*La concentration réelle de cet ingrédient a été retenue comme un secret commercial.

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Le matériau ne brûlera pas. Utilisez un agent d'extinction adapté au feu environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun dans ce produit.

5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Consulter les autres sections de cette fiche signalétique pour plus de renseignements sur les dangers physiques ou pour la santé, la protection respiratoire, la ventilation ainsi que le matériel de protection individuelle.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer hermétiquement dans un récipient. Dispose of collected material as soon as possible in accordance with applicable

local/regional/national/international regulations.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|------------------------|------------|--------|--|-------------------------|
| Acide borique | 10043-35-3 | ACGIH | MPT (fraction inhalable) : 2 mg/m ³ ; STEL (fraction inhalable) : 6 mg/m ³ | |
| HYDROXYDE DE POTASSIUM | 1310-58-3 | ACGIH | Valeur maximale:2 mg/m ³ | |
| Oxyde de zinc | 1314-13-2 | ACGIH | MPT(respirable fraction): 2 mg/m ³ ;STEL (respirable fraction): 10 mg/m ³ | |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Néoprene

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc Naturel

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| État physique | Liquide |
| couleur | Lavande |
| Odeur | Caoutchouc |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pH | 8,4 - 9,3 |
| Point de fusion/Point de congélation | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point d'ébullition | >=100 °C |
| Point d'éclair : | Pas de point d'éclair |
| Vitesse d'évaporation : | 1 [Ref Std:Eau=1] |
| Inflammabilité (solide, gaz) | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Limites d'explosivité (LIE) | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Limites d'explosivité (LSI) | <i>Ne s'applique pas</i> |
| pression de vapeur | 2 333,1 Pa [@ 20 °C] |
| Densité de vapeur et/ou Densité de vapeur relative; | 1,1 [Ref Std:Air=1] |
| Densité | 1,1 g/ml |
| Densité relative | 1,1 [Ref Std:Eau=1] |
| Hydrosolubilité | Totale |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Viscosité / Viscosité Cinématique | 15 - 40 mPa-s [@ 23 °C] |
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Pourcentage de matières volatiles | <i>Pas de données disponibles</i> |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | <=20 g/l [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] |
| Teneur en solides: | 40 - 50 % |

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Chaleur

10.5 matériaux incompatibles

Acides puissants

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|----------------------|------------------|
| Monoxyde de carbone | Non spécifié |
| Bioxyde de carbone | Non spécifié |
| Chlorure d'hydrogène | Non spécifié |
| oxydes d'azote | Non spécifié |

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

Contact avec la peau :

Le contact du produit avec la peau pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

En cas de contact avec les yeux :

Le contact du produit avec les yeux pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|--|---|---------|---|
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Polychloroprène | Dermale | | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| Polychloroprène | Ingestion | Rat | LD50 > 20 000 mg/kg |
| Rosinate de potassium | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Rosinate de potassium | Ingestion | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Acides résiniques et acides colophaniques , sels de sodium | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Acides résiniques et acides colophaniques , sels de sodium | Ingestion | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Acide borique | Dermale | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Acide borique | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 2,12 mg/l |
| Acide borique | Ingestion | Rat | LD50 3 450 mg/kg |
| Oxyde de zinc | Dermale | | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| Oxyde de zinc | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 5,7 mg/l |
| Oxyde de zinc | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Produits de Reaction du P-Cresol avec du Dicyclopentadiene et de L'isobutylène | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Produits de Reaction du P-Cresol avec du Dicyclopentadiene et de L'isobutylène | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| HYDROXYDE DE POTASSIUM | Dermale | Lapin | LD50 > 1 260 mg/kg |
| HYDROXYDE DE POTASSIUM | Ingestion | Rat | LD50 273 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

| Nom | Espèces | Valeur |
|--|-----------------|---------------------------------|
| Polychloroprène | Humain | Aucune irritation significative |
| Rosinate de potassium | Lapin | Aucune irritation significative |
| Acides résiniques et acides colophaniques , sels de sodium | Lapin | Aucune irritation significative |
| Acide borique | Lapin | Aucune irritation significative |
| Oxyde de zinc | Homme et animal | Aucune irritation significative |
| Produits de Reaction du P-Cresol avec du Dicyclopentadiene et de L'isobutylène | Lapin | Aucune irritation significative |
| HYDROXYDE DE POTASSIUM | Lapin | Corrosif |

Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom | Espèces | Valeur |
|--|------------------------|---------------------------------|
| Polychloroprène | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Rosinate de potassium | Lapin | Irritant modéré |
| Acides résiniques et acides colophaniques , sels de sodium | Lapin | Irritant modéré |
| Acide borique | Lapin | irritant légère |
| Oxyde de zinc | Lapin | irritant légère |
| Produits de Reaction du P-Cresol avec du Dicyclopentadiene et de L'isobutylène | Lapin | Aucune irritation significative |
| HYDROXYDE DE POTASSIUM | Lapin | Corrosif |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Espèces | Valeur |
|-----|---------|--------|
|-----|---------|--------|

| | | |
|--|---------------|---------------|
| Rosinate de potassium | Mouris | Non classifié |
| Acides résiniques et acides colophaniques , sels de sodium | Mouris | Non classifié |
| Acide borique | Cochon d'Inde | Non classifié |
| Oxyde de zinc | Cochon d'Inde | Non classifié |
| Produits de Reaction du P-Cresol avec du Dicyclopentadiene et de L'isobutylene | Cochon d'Inde | Non classifié |

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité des cellules germinales

| Nom | Voie | Valeur |
|--|----------|---|
| Acide borique | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Acide borique | In vivo | N'est pas mutagène |
| Oxyde de zinc | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Oxyde de zinc | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Produits de Reaction du P-Cresol avec du Dicyclopentadiene et de L'isobutylene | In Vitro | N'est pas mutagène |

Cancérogénicité :

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---------------|-----------|---------|-----------------|
| Acide borique | Ingestion | Mouris | Non-cancérogène |

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|--|-----------|---|----------------------------|--|--|
| Acide borique | Ingestion | Toxique pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/jour | 3 génération |
| Acide borique | Ingestion | Toxique pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/jour | 3 génération |
| Acide borique | Ingestion | Toxique pour le développement | Lapin | Niveau sans effet nocif observé 125 mg/kg/jour | pendant l'organogénèse |
| Oxyde de zinc | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 125 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Produits de Reaction du P-Cresol avec du Dicyclopentadiene et de L'isobutylene | Ingestion | Non classifié pour la développement | Lapin | Niveau sans effet nocif observé 15 mg/kg/jour | pendant la grossesse |

Organe(s) cible(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|-----------------------|------------|--------------------|-----------------------------|---------|---------------------|--------------------|
| Rosinate de potassium | Inhalation | irritation | Certaines données positives | Risques | Niveau sans | |

| | | | | | | |
|--|------------|--------------------------|---|----------------------------------|--|----------------------------|
| | | respiratoires | existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | pour la santé similaires | effet nocif observé Pas disponible | |
| Acides résiniques et acides colophaniques , sels de sodium | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Acide borique | Inhalation | irritation respiratoires | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Acide borique | Ingestion | Système nerveux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg | |
| HYDROXYDE DE POTASSIUM | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | Humain | Niveau sans effet nocif observé pas disponible | |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|--|-----------|--|---|---------|---|--------------------|
| Acide borique | Ingestion | système vasculaire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/day | 2 années |
| Acide borique | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 400 mg/kg/day | 45 jours |
| Acide borique | Ingestion | cœur Système endocrinien des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux foie Système nerveux système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 334 mg/kg/day | 2 années |
| Oxyde de zinc | Ingestion | Système nerveux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/day | 10 jours |
| Oxyde de zinc | Ingestion | Système endocrinien système vasculaire rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Autres | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/day | 6 mois |
| Produits de Reaction du P-Cresol avec du Dicyclopentadiene et de L'isobutylene | Ingestion | Système endocrinien sang foie yeux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 289 mg/kg/day | 90 jours |

Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires**15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Statut des inventaires**

Contactez 3M pour plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements**Classement des risques par la NFPA**

Santé: 1 **Inflammabilité:** 0 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

| | | | |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 08-7614-4 | Numéro de la version : | 19.03 |
| Date de parution : | 2022/12/02 | Remplace la version datée de : | 2022/01/18 |

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit

3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca